



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Jeudi 23 mars 2017 à 20h30 en Mairie

Réunion publique sous la présidence du Maire en exercice, Bernard DUMONT.
Tous les conseillers en exercice sont présents, à l'exception de Pierre-Alain BEVALOT, qui donne procuration à Laure DENOIX.
Convocation en date du 14 mars 2017.

Ordre du jour :

1. Examen et vote des comptes administratifs 2016 (budget principal, eau et assainissement)
2. Affectation des résultats 2016
3. Examen et vote des budgets primitifs 2017 (budget principal, eau et assainissement)
4. Approbation des comptes de gestion 2016 (budget principal, eau et assainissement)
5. Vote de la fiscalité directe locale 2017
6. Travaux de bordures de trottoirs - demande de subvention

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

7. Autorisation donnée à M. Maire de faire intervenir un huissier pour le logement occupé par M. Chambon
8. Renouvellement de la convention avec le service de médecine de prévention du centre de gestion 70
9. Renouvellement de la convention avec le service d'action sociale du centre de gestion 70
10. Indemnité des élus : nouveaux taux
11. Questions et informations diverses

Lucie GUERGEN est nommée secrétaire de la séance.

1. Examen et vote des comptes administratifs 2016 (budget principal, eau et assainissement)

Les différents comptes administratifs 2016 se présentent comme suit :

1.1. Compte administratif budget principal 2016

| FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---|---|
| Recettes : 143 836,45 € | Recettes : 24 995,50 € |
| Dépenses : 89 421,18 € | Dépenses : 44 243,45 € |
| Excédent de fonctionnement 2016 : 54 415,27 € Excédents de fonctionnement antérieurs : 93 770,37 € A reporter au budget prévisionnel 2017 : 148 185,64 € | Déficit d'investissement 2016 : 19 247,95 € Déficit antérieur reporté : 0 A reporter au budget prévisionnel 2017 : Moins : 19 247,95 € |

En l'absence du Maire qui ne doit pas participer au vote et qui s'est retiré de la salle du conseil, le compte administratif 2016 est approuvé par le Conseil Municipal. **UNANIMITE**

1.2. Compte administratif 2016 budget eau :

| EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|--|--|
| Recettes : 35 458,00 € | Recettes : 230 564,00 € |
| Dépenses : 23 138,04 € | Dépenses : 62 501,44 € |
| Excédent d'exploitation 2016 : 12 329,96 € Excédents antérieurs reportés : 28 932,13 € A reporter au budget prévisionnel 2017 : + 41 262,09 € | Excédent d'investissement 2016 : 168 062,56 € Excédents antérieurs reportés : 16 170,25 € A reporter au budget prévisionnel 2017 : + 184 232,81 € |

En l'absence du Maire qui ne doit pas participer au vote et qui s'est retiré de la salle, le compte administratif 2016 du budget de l'eau est approuvé par le Conseil Municipal. **9 POUR et UN CONTRE**

1.3. Compte administratif 2016 budget assainissement :

| EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|---|---|
| Recettes : 16 713,94 € | Recettes : 5 758,00 € |
| Dépenses : 9 197,46 € | Dépenses : 2 855,22 € |
| Excédent d'exploitation 2016 : 7 516,48 € Excédents antérieurs reportés : 35 267,17 € A reporter au budget prévisionnel 2017 : + 42 783,65 € | Excédent d'investissement 2016 : 2 902,78 € Excédents antérieurs reportés : 65 842,10 € A reporter au budget prévisionnel 2017 : 68 744,88 € |

En l'absence du Maire qui ne doit pas participer au vote et qui s'est retiré de la salle, le compte administratif 2016 du budget assainissement est approuvé. 9 POUR et UN CONTRE

2. Affectation des résultats 2016

2.1. Compte administratif budget communal

Délibération : Le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires, à savoir 19 247,95€ au compte 1068 (recettes d'investissement), afin d'absorber le déficit d'investissement 2016. Le solde, soit 128 937,69€ (148 185,64€ - 19 247,95€) sera repris au compte 002 (recettes de fonctionnement) du budget primitif 2017. UNANIMITE

2.2. Compte administratif budget eau

Délibération : Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 12 329,96€ et un excédent d'investissement de 168 062,56 €. UNANIMITE

2.3. Compte administratif budget assainissement

Délibération : Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 7 516,46€ et un excédent d'investissement de 2 902,78€. UNANIMITE

3. Examen et vote des budgets primitifs 2017 (budget principal, eau et assainissement)

3.1. Budget principal

Délibération : Le Conseil Municipal approuve le budget communal primitif en équilibre pour le fonctionnement, avec des dépenses et des recettes d'un montant de 247 197,69€ (dont un excédent reporté 2016 de 128 937,69€) et en équilibre pour l'investissement, avec des dépenses et des recettes d'un montant de 150 302,64 € (dont un déficit reporté 2016 de 19 247,95€). UNANIMITE

3.2. Budget eau

Délibération : Le Conseil Municipal vote le budget de l'eau en suréquilibre pour le fonctionnement, avec des dépenses d'un montant de 50 373,00€ et des recettes d'un montant de 73 962,09€ (dont un excédent reporté 2016 de 41 262,09€) et en équilibre pour l'investissement, avec des dépenses et des recettes d'un montant de 236 232,81€ (dont un excédent reporté 2016 de 184 232,81€).
10 POUR, 1 CONTRE

3.3. Budget assainissement

Délibération : Le Conseil Municipal vote le budget de l'assainissement en suréquilibre pour le fonctionnement, avec des dépenses d'un montant de 15 690,00€ et des recettes d'un montant de 59 133,65€ (dont un excédent reporté 2016 de 42 783,65€) et en équilibre pour l'investissement, avec des dépenses et des recettes d'un montant de 74 744,88€ (dont un excédent reporté 2016 de 68 744,88€).
10 POUR, 1 CONTRE

4. Approbation des comptes de gestion 2016 (budget principal, eau et assainissement)

Délibération : Le Conseil Municipal constate que les comptes administratifs 2016 de la commune et des budgets annexes Eau et Assainissement sont conformes au compte de gestion 2016 établi par le Trésor Public. UNANIMITE

Délibération : Suite à la dissolution du CCAS en date du 30 octobre 2015, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 du CCAS dressé par le comptable public. UNANIMITE

5. Vote de la fiscalité directe locale 2017

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition des taxes directes locales étaient les suivantes :

| | Année 2016 | Moyenne départementale |
|----------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Taxe d'habitation | 10,80% | 16,15% |
| Taxe foncier bâti | 8,21% | 17,34% |
| Taxe foncier non bâti | 21,30% | 34,29% |
| Cotisation foncière d'entreprise | 16,39% | 16,39% |

Délibération : Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 : taxe d'habitation : 10.80 %, taxe foncière : 8.21%, taxe foncier non bâti : 21.30% et contribution foncière des entreprises : 16.39%. UNANIMITE

6. Travaux de bordures de trottoirs - demande de subvention

Le Conseil Départemental a prévu de refaire la route entre la place du Gour jusqu'à chez M. Millot Arsène, dont 4 800€ seraient à la charge de la commune. Il nous demande de bien vouloir en profiter pour faire les trottoirs. Des devis sont en cours pour connaître le coût global du projet avant de prendre une décision.

7. Autorisation donnée à M. Maire de faire intervenir un huissier pour le logement occupé par M. Chambon

Bien que le Conseil Municipal ait déjà donné l'autorisation à M. le Maire « d'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle », il est nécessaire que cette autorisation soit individualisée pour chaque affaire.

Délibération : Le conseil municipal autorise le Maire à faire intervenir un huissier pour la libération du logement et à représenter la commune dans les actions en justice dans le cadre de l'action en cours avec M. Chambon. UNANIMITE

8. Renouvellement de la convention avec le service de médecine de prévention du centre de gestion 70

Délibération : Le conseil municipal décide de renouveler la convention avec le service de médecine prévention du CdG 70. UNANIMITE

9. Renouvellement de la convention avec le service d'action sociale du centre de gestion 70

Délibération : Le conseil municipal décide de renouveler la convention avec le service d'action sociale du CdG 70. UNANIMITE

10. Indemnité des élus : nouveaux taux

Les taux de référence des indemnités des élus ayant été modifiés, il est nécessaire d'actualiser l'indice brut terminal.

Délibération : Le conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 le Maire et les adjoints percevront une indemnité de fonction calculée selon le pourcentage en référence à l'indice brut terminal de fonction publique : respectivement 8,60% et 2,60%. UNANIMITE

11. Questions diverses

11.1. Examen de demandes de subventions

La commune ne donnera pas suite aux différentes demandes de subventions d'organismes extérieurs. Elle maintient les subventions allouées les années précédentes.

11.2. Transfert d'un contrat électricité

L'Association du Patrimoine Beaumottais a adressé à la commune une demande pour bénéficier d'un compteur électrique de manière gracieuse afin d'organiser ses futurs marchés de Noël. Une demande de confirmation du tarif de l'abonnement et des consommations est en cours.

11.3. Épandage des boues de la STEP de Besançon

La commune est interrogée par M. PIVARD à propos des suites qu'elle compte donner au plan d'épandage des boues de la STEP de Besançon. En effet, plusieurs points sont à défendre : des parcelles sur lesquelles est prévu un épandage des boues sont inscrites au nom de Millot JC qui ne les exploite plus, ce qui laisse supposer qu'aucune nouvelle convention n'a été signée ; il est prévu d'épandre des boues sur une parcelle entièrement exclue du plan d'épandage ; il est prévu d'épandre des boues le 15 mars sur une parcelle inondable sur laquelle l'épandage est restreint à la période du 15 mai au 15 septembre... Une réunion aura lieu à la ville de Besançon le vendredi 7 avril, et M. Pivard représentera la commune, M. Le Maire ne pouvant y assister.

11.4. Conférence sur les orchidées sauvages

Une conférence sur les orchidées sauvages organisée par l'office de tourisme du Val Marnaysien, et Monsieur Bernard VINCENT, habitant de Moncley, passionné d'orchidées sauvages, aura lieu le **mercredi 19 avril 2017 À 20h en Mairie.**

11.5. Activités du réseau RNR sur la grotte de Beaumotte-les-Pin / Chauves-souris

Suite à la réunion du 22 mars organisée par le réseau RNR, un comptage des chauve-souris sera organisé le **vendredi 31 mars à 20h**. Le nombre de places étant limité, envoyer un mail à Carole Pusterla : carole@cpepesc.org

Les panneaux signalant l'emplacement de la grotte et les règles à respecter pour protéger les chauve-souris seront installés le **vendredi 21 avril**, le RDV est fixé à **9h30** sur le parking de la Mairie (inscription : <https://framadate.org/bOqzvQ6PTybBt8TR>), le pique-nique est offert.

11.6. Éclairage public

M.PIVARD s'étonne de la polémique engendrée par l'éclairage public. Il demande à ce que la question de l'extinction de cet éclairage la nuit soit étudiée. En effet, il est à noter une baisse de la délinquance dans les communes appliquant cette mesure, et cela réduit les factures d'électricité ainsi que la pollution lumineuse.

Il est envisagé de questionner les habitants sur cette question.

11.7. Modification des modalités de renouvellement des cartes d'identité

Les demandes de cartes d'identité doivent désormais être adressées aux mairies équipées d'un dispositif de recueil permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes par le biais d'un capteur, après avoir effectué une pré-demande en ligne. Les Mairies équipées les plus proches sont Pesmes, Gray et Besançon. Informations sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>. **La commune reste à la disposition des habitants en cas de besoin pour réaliser la pré-demande par internet.**

11.8. Conseil d'école

M. ROBIN a assisté au dernier conseil d'école. Une classe de primaire ouvrira à Pin, les élèves de CM de Chevigney y étant scolarisés à partir de la rentrée 2017. 160 élèves y seront donc scolarisés. Le vendredi 23 juin aura lieu le spectacle de fin d'année à la salle Anne Franck à Marnay. Un débat sur la fusion entre les écoles de Pin et d'Emagny a été mené, la décision étant actée.

11.9. Affouage

M. MILLOT Arsène interpelle le Conseil Municipal sur le calendrier de distribution du 2^{ème} tour d'affouage et sur le nombre de parts de certains affouagistes. M. SAUVIN explique que le débardage a pris du retard du fait de la disponibilité des entreprises et de la météo, et qu'il ne peut pas contrôler le fait que certains habitants donnent leurs parts à d'autres.

11.10. Recherche accompagnatrice scolaire

La CCVM recherche un(e) accompagnateur(trice) de bus pour la ligne Courcuire/Beaumont-Les-Pin/Pin. Le poste est à pourvoir dès aujourd'hui. Contacter Laetitia Bourgeois au 03.84.31.31.26.